

# ASSEMBLEE NATIONALE

29 mars 2005

---

DROIT COMMUNAUTAIRE DE L'ASSURANCE - (n° 2119)

## AMENDEMENT

N° 6 Rect.

présenté par  
M. AUBERGER, rapporteur  
au nom de la commission des finances

-----  
**ARTICLE 2**

Dans la première phrase du quatrième alinéa (IV) du c) du 5° de cet article, après les mots :

« au premier alinéa »,

insérer les mots :

« du I ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.